

VOTEZ SYNERGIE-OFFICIERS NOTRE PROJET, VOTRE AVENIR

Un corps unique de commandement et de direction
au parcours de carrière rénové et à la gestion adaptée

UNE STRICTE PARITE AVEC LA GENDARMERIE

Le 11 Avril 2016, SYNERGIE-OFFICIERS signait le protocole Corps Carrières et Rémunérations, ouvrant une toute nouvelle gestion du corps de commandement.

SYNERGIE-OFFICIERS a également toujours fait preuve de combativité s'agissant des contraintes inhérentes au métier de policier par rapport à celui de gendarme et des avantages liés à leur statut.

SYNERGIE-OFFICIERS EXIGE ENCORE ET TOUJOURS LA STRICTE PARITÉ AVEC LES OFFICIERS DE GENDARMERIE :

- ✓ **Recrutement des Officiers de Police à Master**
- ✓ **Obtention de la VAE** (validation par diplômes universitaires)
- ✓ **Mise à disposition des OPN**, à l'instar des OGN, au sein d'entreprises et des autres administrations, facteur facilitateur de mobilité externe ou de reconversion
- ✓ **Attribution à parité des postes de commandement et de direction dans des services de gendarmerie** à hauteur des postes d'OPN concédés en Police
- ✓ **Carte de circulation nationale SNCF** y compris dans un cadre privé
- ✓ **Prise en compte des affectations Outre-Mer et Corse** comme campagne extérieure avec annuités doublées
- ✓ **Suppression de l'écrêtement de la pension ; possibilité de cumul emploi/retraite sans limitation**

SYNERGIE-OFFICIERS RESTERA MOBILISÉ POUR UNE VÉRITABLE RECONNAISSANCE DU MÉTIER DE POLICIER ET PLUS PARTICULIÈREMENT CELUI D'OFFICIER DE POLICE, TOUT AUTANT EN RESPONSABILITÉ QUE SON HOMOLOGUE DE LA GENDARMERIE.

Le Bureau National

